

- Pourtant, Monsieur le Gouverneur, je ne permets de vous faire respectueusement remarquer que mon Colonel, le Colonel LAHAZE, et moi-même nous nous sommes trouvés dans des situations peut-être aussi pour ne pas dire plus critiques que celle dans laquelle s'est trouvé le Colonel TROLLIET à la Frette et nous n'avons pas brûlé notre Drapeau. A ALLEMANCHE nous étions encerclés le Drapeau avait d'abord été caché dans l'Église derrière un coffre sous une dalle que le Colonel estimait qu'il fallait essayer de le sauver. Il l'avait confié au Lieutenant GARDICHA, Officier des détails qui, avec le train auto réussit à le ramener à LYON et à remettre au Colonel TROLLIET Commandant le dépôt. Un Drapeau, Mr le Gouverneur, ça ne se brûle qu'à la dernière extrémité en présence d'Officiers du régiment auquel il appartient..... on l'enfouit, on le coupe en morceaux l'on confie à des hommes sûrs... on essaie de le sauver sinon en entier du moins en parcelles....

Le Gouverneur - Je sais, je sais. Sur le plateau de PERCHÉ je me suis trouvé dans une situation certainement plus tragique que celle de VORÉPPE. J'ai été obligé, de mort dans l'âme, de brûler quelques Drapeaux mais j'ai réussi à en sauver 26.

BONNEFOND et STIBIO ensemble - Vous voyez bien, Monsieur le Gouverneur !

STIBIO - Vous comprenez donc à quel point l'incinération de ces Drapeaux touche douloureusement les Amicales - Notez, Mr le Gouverneur, que c'est non seulement au nom de notre Amicale mais encore et surtout au nom de mon Colonel, le Colonel LAHAZE qui éprouvera un grand chagrin, j'en suis sûr, à son retour de captivité, lorsqu'il apprendra que le Drapeau de son régiment après être parvenu à LYON a été brûlé - un peu aussi en mon nom personnel puisque, pendant quelques jours sa garde m'a été confiée, que j'ai essayé de connaître les circonstances exactes dans lesquelles ce Drapeau a été brûlé.

Le Gouverneur - Notez qu'à part l'inexactitude de forme du procès-verbal que je reconnais, que reconnaît aussi le Colonel TROLLIET et le fait en lui-même le fait qui importe reste exact : vos Drapeaux ont été effectivement brûlés - n'est ce pas

Mr BONNEFOND - J'ai leurs cendres chez moi.

Ici, le Gouverneur nous lit un passage d'une lettre que lui a adressé le Colonel TROLLIET où il déclare que, sur son ordre, le Lieutenant MINOF est allé le 21 Juin à l'abbaye du presbytère de la Frette pour s'assurer que les Drapeaux avaient été bien incinérés la veille comme il l'avait ordonné.

et il continue ainsi :

L'abbé MINOF reconnaît lui aussi que le procès-verbal est inexact et je vous salue encore qu'un procès-verbal doit exactement relater comment les faits se sont passés ce qui n'est pas le cas pour celui de l'incinération de vos Drapeaux... C'est comme si nous étissions maintenant un procès-verbal constatant que nous fumons en ce moment chacun une cigarette alors que Mr BONNEFOND n'en fume pas... Oui, je comprends très bien que le procès-verbal vous ait troublés..... Voulez vous que j'écrive au Colonel TROLLIET pour lui dire de recevoir son procès-verbal en relatant exactement ce qui s'est passé - Vous auriez ainsi satisfaction - n'en pensez-vous ?

Mr BONNEFOND

- Si vous voulez, Monsieur le Gouverneur.

STIBIO

- Bien, Monsieur le Gouverneur.

Le Gouverneur

- Il reste alors entendu que l'ancien procès-verbal devra disparaître, n'est ce pas STIBIO ?

O ui, il vaut mieux, que cette petite polémi ne s'arrête là - il y a mieux à faire qu'à s'occuper de cette petite question, il y en a tellement d'autres plus importantes à traiter !

Et à propos du Drapeau du 99° j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer, STIBIO, le Ministre me charge de remercier l'Amicale des Anciens Combattants du 99° de la généreuse pensée qu'elle a eue en demandant à faire reconstituer à ses frais le Drapeau du régiment et de l'avertir que ce Drapeau sera refait à la charge du Secrétariat d'Etat à la Guerre qui ne transmettra cet emblème lorsqu'il sera terminé. Veuillez dire, STIBIO, à l'Amicale que je recevrai officiellement votre Drapeau - Une cérémonie sera organisée au Fort Lamothé avec musique, défilé, à l'issue de laquelle la garde de votre Drapeau sera confiée au 159° R.I.M.;

Et vous, Mr BONNEFOND demandez vous la reconstitution de votre Drapeau ?

Mr BONNEFOND

- Non, Monsieur le Gouverneur, je vous remercie.

Le Gouverneur

- Je vais donc écrire à PROLLIET comme je vous l'ai dit pour qu'il refasse son procès-verbal.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

À l'issue de cet entretien, M. Hoffmeister président de l'Amicale des A.C. du 99° après en avoir délibéré avec le Bureau de l'Amicale, a adressé au Gouverneur une lettre pour lui dire que les A.C. du 99° ne n'avaient pas eu le loisir de voir refaire le P.V. qui est considéré, à juste titre, comme une pièce de valeur, comme un document historique dont la tenue ne doit pas être négligée. Ils demandent au Gouverneur d'abandonner le projet de Colonel Lacroix qui doit donner de la suite à donner à cette délicate affaire.